



Un Guide Destiné Aux Parents/Tuteurs Légaux de la Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973

QU'EST-CE QUE LA SECTION 504?

La Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973 (Section 504) est une loi fédérale qui protège les droits civils des personnes handicapées. La Loi interdit aux organisations recevant des fonds fédéraux de discriminer contre les personnes qui se qualifient à cause de leur handicap. Les programmes et activités des écoles élémentaires et secondaires de Montgomery County Public Schools (MCPS) sont sujets aux provisions de la Section 504.

Le Règlement ACG-RB de Montgomery County Public Schools (MCPS), *Aménagements et Modifications Raisonables pour les Élèves Éligibles Sous la Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973 (Reasonable Accommodations and Modifications for Students Eligible Under Section 504 of the Rehabilitation Act of 1973)*, décrit les procédures de MCPS concernant la mise en œuvre de la Section 504 pour les élèves. Des copies sont disponibles en ligne.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Un élève ayant un handicap doit être pris en considération pour une éligibilité et des aménagements sous la Section 504 s'il a une déficience physique ou mentale qui limite considérablement une ou plusieurs activité(s) majeure(s) de la vie. La Section 504 définit des activités majeures de la vie comme «des fonctions telles que s'occuper de soi-même, faire des tâches manuelles, marcher, voir, entendre, parler, respirer, apprendre, travailler, être debout, soulever, se pencher, lire, se concentrer, réfléchir, et communiquer.» Plus qu'une seule activité majeure de la vie peut être impliquée par la déficience de l'élève.

Un diagnostic de handicap ne qualifie pas automatiquement un élève à bénéficier des avantages de la Section 504. Les enseignants ou les parents/tuteurs légaux qui croient qu'un élève peut satisfaire les critères pour l'éligibilité de la Section 504 peuvent demander une réunion de l'équipe de la Section 504 à l'école de l'élève. L'équipe inclut des membres du personnel scolaire, autres spécialistes, les parents/tuteurs légaux, et, selon le cas, l'élève. L'équipe examinera des sources variées d'information (par exemple, bulletins scolaires, observations, rapports médicaux, et autres données nécessaires pour déterminer si un élève est éligible sous la Section 504). Ce ne sont pas tous les élèves éligibles sous la Section 504 qui ont besoin d'aménagements. L'équipe doit comparer la performance de l'élève avec celle de ses pairs non-handicapés pour déterminer si l'effet de la déficience de l'élève exige des aménagements afin d'assurer que l'élève aurait une opportunité égale pour accéder à des programmes et activités éducatifs. Certains des facteurs que l'équipe peut prendre en considération sont, comparé à ses pairs non-handicapés, si un élève—

- a fréquemment besoin de plus de temps pour finir des devoirs,
- a régulièrement besoin de modifications pour les tâches scolaires,
- démontre fréquemment un comportement qui perturbe de manière significative l'accès à des programmes éducatifs, et
- a besoin d'aide pour s'occuper de soi-même.

EN QUOI CONSISTE LE PLAN DE LA SECTION 504?

Si un élève satisfait les critères d'éligibilité pour des aménagements sous la Section 504, un Plan de la Section 504 sera développé pour que l'élève l'utilise à l'école. Le Plan spécifie la nature du handicap, l'activité importante de la vie affectée par le handicap, les aménagements nécessaires pour satisfaire les besoins de l'élève et la/les personne(s) responsable(s) de la mise en œuvre des aménagements.

Il incombe à l'école de développer le Plan de la Section 504. Cependant, les parents/tuteurs légaux sont une partie intégrale de l'équipe de la Section 504 et sont inclus dans le développement du Plan. Lorsqu'approprié, l'élève est aussi inclus. Un gestionnaire du cas sera attribué pour notifier les enseignants qui travaillent directement avec votre élève concernant le Plan et pour coordonner des examens sur une base annuelle, ou selon le besoin. MCPS utilise une plateforme en ligne pour des Plans de la Section 504.

QUELS SONT MES DROITS PARENTAUX?

Les parents/tuteurs légaux ont droit à ce qui suit:

- De faire participer leur élève, et lui faire profiter des programmes d'éducation publique sans subir de discrimination sur la base d'un handicap.
- De recevoir un avis concernant l'identification, l'évaluation, et/ou les aménagements recommandés pour leur élève.
- De faire en sorte que leur élève reçoive une éducation publique appropriée gratuite. Cela inclut le droit d'être éduqué avec des élèves qui n'ont pas de handicap, dans la mesure du possible.
- De faire en sorte que leur élève ait des opportunités—égales à celles des élèves qui n'ont pas de handicap—pour participer à des programmes scolaires et à des activités parascolaires parrainées par l'école.
- D'examiner les dossiers scolaires de leur élève et d'en obtenir une copie.
- D'avoir l'identification, l'évaluation, et les décisions de placement/programme faites basées sur des informations provenant d'une variété de sources, et par des personnes qui connaissent les besoins de l'élève et la signification des données d'évaluation et des options de placement/programme.
- De chercher une résolution des problèmes s'ils ne sont pas satisfaits de quelque décision concernant l'identification, l'évaluation, l'évaluation, ou le placement/programme de leur élève.

Le MCPS Resolution and Compliance Unit, 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, Maryland 20850, est responsable de s'assurer que MCPS se conforme à la Section 504. Les parents/tuteurs légaux peuvent contacter le coordinateur de la Section 504 pour faire appel aux décisions de la Section 504 au 301-517-5864. Une copie de la brochure de MCPS, *Informations concernant les Garanties Procédurales en Bonne et Due Forme: Section 504 de la Loi sur la Réhabilitation de 1973 (Due Process Safeguards Information: Section 504 of the Rehabilitation Act of 1973)*, qui contient plus de détails concernant la Section 504, est disponible en ligne.

OÙ PUIS-JE ME RENSEIGNER D'AVANTAGE SUR LA SECTION 504?

Pour de plus amples informations relatives à la Section 504 et les aménagements, consultez les sources suivantes:

Coordinateur de la Section 504 basé à l'école	
Coordinateur de la Section 504 de MCPS	301-517-5864
MCPS Resolution and Compliance Unit www.montgomeryschoolsmd.org/departments/special-education/compliance/section-504.aspx	301-517-5864
U.S. Department of Education Office for Civil Rights http://wdcrobcolp01.ed.gov/CFAPPS/OCR/contactus.cfm	215-656-8541 1-800-421-3481

DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit la discrimination illégale basée sur la race, l'ethnicité, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité du sexe, l'expression du genre, l'orientation sexuelle, le statut de famille/parentalité, la situation matrimoniale, l'âge, le handicap physique ou mental, la pauvreté et le statut socioéconomique, la langue, ou d'autres attributs ou affiliations qui sont protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date de notre communauté à créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Quelques exemples de discrimination comprennent les actes de haine, violence, insensibilité, harcèlement, brimade, irrespect, ou représailles. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA de Montgomery County Board of Education, *La Non-discrimination, l'Équité, et la Compétence Culturelle*. Cette politique affirme la conviction du Board que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique reconnaît également que l'équité demande des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles.

Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS *	Pour des questions ou des plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS *
Office of Employee Engagement and Labor Relations Department of Compliance and Investigations 850 Hungerford Drive, Room 55 Rockville, MD 20850 240-740-2888 OCCO-EmployeeEngagement@mcpsmd.org	Office of School Administration Office of School Administration Compliance Unit 850 Hungerford Drive, Room 162 Rockville, MD 20850 301-279-3444 OSSI-SchoolAdministration@mcpsmd.org

*Des questions, plaintes, ou demandes concernant les aménagements pour les élèves ayant des handicaps peuvent aussi être soumises au superviseur de l'Office of Special Education, Resolution and Compliance Unit, au 301-517-5864. Des questions concernant des aménagements ou des modifications pour le personnel peuvent être posées à l'Office of Employee Engagement and Labor Relations, Department of Compliance and Investigations, au 240-740-2888. De plus, les plaintes de discrimination peuvent être soumises à d'autres agences, telles que: U.S. Equal Employment Opportunity Commission, Baltimore Field Office, City Crescent Bldg, 10 S. Howard Street, Third Floor, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY); ou U.S. Department of Education, Office for Civil Rights, Lyndon Baines Johnson Dept. of Education Bldg., 400 Maryland Avenue, SW, Washington, DC 20202-1100, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), OCR@ed.gov, ou www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html.

Ce document est aussi disponible, sur demande, dans d'autres langues que l'anglais et sous d'autres formats sous l'Americans with Disabilities Act, en contactant le Department of Public Information and Web Services de MCPS au 240-740-2837, au 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à PIO@mcpsmd.org. Les individus qui ont besoin d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter l'Office of Interpreting Services au 240-740-1800, au 301-637-2958 (VP), ou à interpreting_services@mcpsmd.org. MCPS fournit aussi un accès égal aux Boy/Girl Scouts et à d'autres groupes de jeunes désignés.



Rockville, Maryland

Publié par le Department of Materials Management pour le Resolution and Compliance Unit
Traduit par Language Assistance Services Unit • Department of Communications
0122.18ct • Editorial, Graphics & Publishing Services • 7/17 • NP

